

# BIEN CHOISIR MON ENTREPRISE DE PORTAGE ET MON CONTRAT DE TRAVAIL

Anna et Hugo ont trouvé leur mission,  
ils se demandent maintenant vers quelle entreprise de portage se tourner.



# COMMENT BIEN CHOISIR MON ENTREPRISE DE PORTAGE SALARIAL, UNE FOIS MA MISSION TROUVÉE ?

Anna et Hugo doivent prendre en compte plusieurs éléments pour choisir leur entreprise de portage.

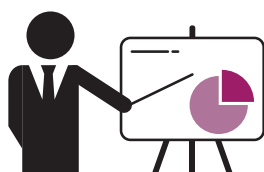


## Les frais de gestion :

Il s'agit de la rémunération de l'entreprise de portage salarial. Ils sont en général compris entre 6 % et 10 % du chiffre d'affaire hors taxe du salarié porté et sont souvent dégressifs (plus le CA HT est élevé et plus le pourcentage des frais de gestion sera faible).

## Mais pas que :

La mise en place de **formations adéquates aux missions** qu'ils veulent développer auprès d'entreprises clientes



L'existence d'un **accompagnement administratif, comptable et financier personnalisé**



**Autres éléments à prendre en compte**

Des **outils facilitant le pilotage de leur compte**, application mobile pour remplir son compte rendu d'activité ...)



L'application par l'entreprise de portage de la **convention collective de branche**



Ça y est !!! Grâce à leur vigilance, Anna a choisi l'entreprise FAA Portage et Hugo a choisi CAB Portage pour faire leur entrée dans le portage.



Ils ont tous deux entendu parler des CDI ou des CDD en portage et se demandent maintenant quel contrat serait le plus opportun à leur mission.



## L'ACCUEIL AU SEIN D'UNE ENTREPRISE DE PORTAGE

Anna et Hugo sont reçus par Eric et Sylvie, leurs conseillers respectifs.

Eric et Sylvie sont alors chargés de :



### + Les premières étapes de ma vie de salarié porté

- Vérifier avec eux leur éligibilité à l'activité du portage salarial
- Vérifier que leur mission rentre bien dans le cadre légal du portage salarial \*
- Proposer un contrat de travail à Anna et Hugo si ces deux conditions sont remplies.



### Le cadre légal :

Une entreprise cliente ne peut avoir recours à un salarié porté que pour l'exécution d'une tâche occasionnelle ne relevant pas de son activité normale et permanente ou pour une prestation ponctuelle nécessitant une expertise dont elle ne dispose pas.

## QUEL CONTRAT EST LE PLUS ADAPTÉ À MA SITUATION ?

Hugo a obtenu un contrat de six mois avec une entreprise de la grande distribution pour accompagner la transition RH dans les huit magasins parisiens de l'enseigne.

L'entreprise cliente lui a signifié que si son travail donnait des résultats, la mission serait reconduite dans d'autres régions.

Il peut donc demander à l'entreprise de portage salarial un CDI étant donné la longueur de sa mission et la possibilité de son renouvellement.



## Le CDI de portage, des spécificités liées à l'activité

Le CDI en portage, s'il garantit la plupart des mêmes droits que le CDI classique, a toutefois deux spécificités notables :

- D'une part, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir de travail au salarié porté. Il doit donc lui-même rechercher ses missions.
- D'autre part, l'entreprise de portage n'est pas obligée de rémunérer le salarié porté en intermission, c'est-à-dire pendant la période entre deux contrats où il n'a pas de mission.



Quant à Anna, elle a obtenu un contrat de sept jours pour la création d'un site internet. C'est une mission courte, et ne sachant pas encore si le statut va lui convenir, elle aura donc plutôt intérêt à demander à l'entreprise de portage un CDD pour commencer, puis si ces missions deviennent régulières elle pourra envisager de demander un CDI.



CFE  
CGC

# -PARTAGE

Le syndicat des  
salariés portés